

Istanbul, le 1 juin 2021

Mesdames et messieurs les chef·fe·s d'établissements,  
Cher·ère·s conseiller·ère·s,  
Cher·ère·s participant·es et futur·e·s membres de l'État-major,

En tant que Présidente de l'Assemblée générale, et au nom de l'équipe organisatrice, c'est avec un grand honneur et un immense plaisir que je vous invite à la 11<sup>ème</sup> édition de notre conférence, le Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie.

Au cœur de la vallée de l'Indus, en 539 avant JC, Cyrus le Grand a écrit Le Cylindre de Cyrus, une tablette d'argile contenant ses déclarations, qui ont notamment libéré tous les esclaves au sein de son empire. Ce cylindre était la première déclaration des droits humains de l'histoire.

Depuis lors, nous avons énormément progressé vers un idéal humain d'égalité. Nous avons avancé jusqu'en 1776, lorsque la déclaration d'indépendance américaine a déclaré que tous les hommes étaient créés égaux et possédaient des droits inaliénables. Parmi ces droits figuraient le droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur. Pour les êtres humains, il ne suffisait plus d'avoir entre les mains les rênes de leur propre vie. La vie humaine, enfin, avait une certaine valeur. En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen déclarait également que tous les citoyens sont égaux devant la loi, mais nous étions encore loin de notre idéal de droits universels, inaliénables et égaux pour tous.

Le 10 décembre 1948, les Nations unies, avec l'aide experte d'Eleanor Roosevelt, ont tracé la ligne. La Déclaration universelle des droits de l'homme - le premier document énumérant les 30 droits auxquels chacun·e peut et doit prétendre - a été adoptée par l'organisation. Cette déclaration est désormais le document le plus traduit au monde et a influencé tous les aspects de notre vie sociale et politique, établissant la norme pour une existence humaine basée sur la dignité.

Ce document abrite trois générations de droits humains. La première génération des droits humains est composée des droits politiques concentrés sur la liberté. La deuxième génération des droits humains concerne l'égalité dans tous les domaines, et la troisième génération, ou les droits solidaires, s'oriente sur la vie sociale et la dimension communautaire de la vie humaine... Ensemble, ils garantissent qu'aucune personne ne souffre dans l'obscurité, que la dignité humaine soit respectée dans n'importe quelle région du monde.

Le monde, cependant, ne cesse d'évoluer. Depuis la création de ces droits, nous avons mis le pied sur la lune, nous avons créé une réalité numérique complètement nouvelle et nous nous sommes tenus ensemble contre la montée du terrorisme, alors que des tours tombaient autour de nous. La liberté dont nous avons besoin pour vivre dans cette nouvelle ère peut-elle encore être assurée par ces 30 articles ?

La quatrième génération des droits humains, considérée par certains experts comme nécessaire pour le 21<sup>e</sup> siècle, vise à combler le fossé entre nos droits humains fondamentaux et notre monde en constante évolution. Avons-nous le droit à l'espace ? L'accès à l'internet doit-il être un droit humain universel ? L'égalité d'accès à la technologie, à la science, à un monde habitable reste encore insaisissable pour la plupart des individus.

Je vous invite donc à assister à la 11<sup>ème</sup> session du MFINUE, qui aura lieu du 10 au 12 décembre, en marquant le 73<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains, où nous tenterons de comprendre efficacement à quoi doit ressembler la dignité humaine en 2021, en essayant de garantir cette fois-ci, par la quatrième génération des droits humains, que notre avenir soit plus lumineux que notre passé. Comme le dit Eleanor Roosevelt : “Le monde du futur est en train de se faire. Demain, c'est maintenant.”

Mes plus cordiales salutations,

Esin NİZAMOĞLU  
Présidente de l'Assemblée Générale au MFINUE 2021